

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 : 1303

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Statuts de protection et de conservation

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Protection nationale

Espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes

Description de l'espèce

Le Petit Rhinolophe est le plus petit des Rhinolophes européens.

- Tête + corps : 3,7-4,5 cm ; envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : 5,6-9 g.
- Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval.
- Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ».
- Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun, face ventrale grise à gris-blanc. Patagium et oreilles gris-brun clair.



Répartition en France et en Europe

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale.

Connu dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, le Petit Rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie.



Biologie et Ecologie

Habitats :

Le Petit Rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche des paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires

arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairies de fauche.

Il fréquente peu ou pas du tout les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs, forts militaires, blockhaus) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont principalement les combles ou les caves de bâtiments, voire des cavités naturelles ou des mines.

Activité :

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe lâche au plafond ou le long de la paroi, de quelques centimètres à plusieurs mètres du sol. Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver (déplacement maximal connu : 146-153 km). Il peut même passer l'année entière dans le même bâtiment en occupant successivement le grenier puis la cave.

Animal nocturne, l'activité générale s'étend du crépuscule au début de l'aube avec plusieurs temps de repos.

Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres, particulièrement à l'intérieur ou en bordure de la végétation. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écotones boisées ne s'écartant généralement pas de plus d'un mètre, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les cours de ferme.

Régime alimentaire :

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons. Les proies les plus consommées appartiennent à différents ordres : diptères, lépidoptères, névroptères, trichoptères,... pour des tailles variant essentiellement entre 3 et 14 mm.

Reproduction :

Rut : copulation de l'automne au printemps.

Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes). De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 10^{ème} jour. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.

Evolution et état des populations

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hivernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Île-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Corse et en Midi-Pyrénées (les deux dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

En Poitou-Charentes, le Petit Rhinolophe est considéré comme commun. Il est largement réparti dans toute la région et a été contacté sur 415 sites, dont une très grande majorité en hiver. A cette période, sa distribution est calquée sur celles des cavités souterraines et c'est donc en Vienne qu'il occupe le plus de gîtes connus. Cependant, c'est la Charente-Maritime qui accueille les populations hivernales les plus importantes (rassemblements d'une soixantaine d'individus). La population hivernale picto-charentaise se situerait en 6^e position en terme d'abondance au niveau national.

En période d'activité, 34 colonies de mise-bas sont recensées dans la région, sur dans des gîtes bâtis. Un cas de reproduction dans une carrière de Charente-Maritime est connu. Le caractère sédentaire marqué de cette espèce indique qu'une population reproductrice notable est certainement présente en Charente-Maritime.

Localisation et caractéristiques de l'habitat d'espèce sur la zone d'étude

Espèce signalée en 2002 en hivernage dans les blockhaus du Requin (quelques individus en estivage et hivernage).

Sur le site, cette espèce est susceptible de fréquenter l'ensemble des habitats boisés et leurs lisières, les zones bocagères, ainsi que le bâti humain sous réserve de conditions favorables à l'hivernage, à la reproduction ou au transit.

Menaces générales

- Traitement en futaie régulière du Pin maritime
- Réduction des diamètres optimum d'exploitabilité
- Arrachage des haies et arbres isolés
- Diminution des prairies
- Effet négatif des phytosanitaires
- Destruction / dégradation / dérangement des gîtes
- Méconnaissance générale des espèces et de leurs gîtes
- Effet négatif de l'éclairage public

Mesures de gestion conservatoire

Les principales mesures de conservation du Petit Rhinlophe passent par :

- La localisation des colonies de reproduction de l'espèce, en vue de leur préservation ;
- La préservation des zones d'hibernation (limitation du dérangement) ;
- Des pratiques phytosanitaires raisonnées et la lutte biologique ;
- La limitation de l'éclairage public en zone rurale aux premières heures de la nuit ;
- Le maintien d'accès aux granges et greniers ;
- L'encouragement de l'élevage extensif (fauche ou pâturage, limitation des vermifuges rémanents) sur les territoires de chasse ;
- La diversification de la structure et des essences forestières ;
- Le maintien et la restauration du maillage bocager (corridors biologiques entre boisements).